



Date de présentation des candidatures au poste de Directeur général

Le Secrétaire général de la Conférence et du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'appeler l'attention de ses États Membres sur la période fixée par le Conseil à sa cent soixante-dixième session (Rome, 13-17 juin 2022) durant laquelle, conformément à l'alinéa b du paragraphe 1 de l'article XXXVII du Règlement général de l'Organisation, les candidatures au poste de Directeur général peuvent être présentées; cette période va du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023. Le paragraphe pertinent du rapport du Conseil est le suivant:

«Date de présentation des candidatures au poste de directeur général

35. Le Conseil est convenu que les États Membres pourraient présenter des candidatures au poste de Directeur général du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023.»

Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article VII de l'Acte constitutif de la FAO et de l'alinéa a du paragraphe 1 de l'article XXXVII du Règlement général de l'Organisation, la Conférence de la FAO, à sa quarante-troisième session (1-7 juillet 2023), devra désigner le Directeur général de la FAO pour la période allant du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2027.

Son Excellence
Le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération
au développement
Bujumbura Mairie

Son Excellence
Le Ministre de l'environnement, de l'agriculture
et de l'élevage
Province Gitega

Son Excellence
L'Ambassadeur
Représentante permanente du Burundi
auprès de la FAO
Rome